

Essai Pratique : Pour formuler un commentaire, veuillez communiquer avec webservices@lac-bac.gc.ca

Recherche de documents d'archives

[Recherche élémentaire](#)
[Recherche élaborée](#)
[Conseils pour la recherche](#)

Rechercher seulement : [Bibliothèques](#), [Archives](#), [Site Web](#), [Rechercher tout](#)

Description trouvée dans les archives

[<Précédent](#) | [Suivant>](#)

Notariat de l'Acadie et du Canada

[Version imprimable](#)
[Envoi de la page par courriel](#)

Pièce (reliée) Fait partie de : [Série G3. Dépôt des papiers publics des colonies; notariat](#)

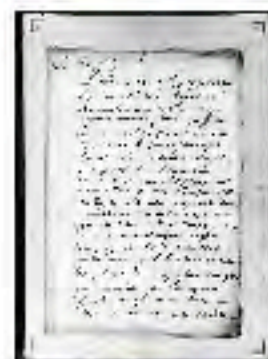
Date(s) 1700, mai , Lieu de publication : Port-Royal,

Étendue

4 pages sur microfilm

Portée et contenu

Vente d'une terre par Étienne Pellerin et son épouse Jeanne Savoie à Jean Naquin, maître tailleur d'habits.
Greffe de Jean-Chrysostome Loppinot, notaire royal.



[En ligne](#)
(1 de 4)

Conditions d'accès

Documents textuels: microformes
(Bobine de microfilm) F-535

99: À déterminer

No d'instrument de recherche

[MSS0396](#)

Numéros de référence

Ancien no de référence archivistique: [MG1-G3](#)
Bobine de microfilm: F-535 (Original)

Information additionnelle

En 1995, le numéro de contenant des documents originaux a été changé pour le suivant : 21.

Note sur l'emplacement des originaux

Centre des archives d'outre-mer (France) vol. 2040. Notariat de l'Acadie et du Canada

Langue du document

indéterminé

Source.

Privé

No de contrôle d'autres systèmes :

PIAF200471

No MIKAN

2476883

1700.

Etienne Pellerin

Pardevant Nous Jean Christostome
Loppin Notaire Royal de la
Province d'Acadie à Lemoussy
après nommés Jurés p^{ro}cessus
Etienne Pellerin Garbitan de
Bon Royal de France sa vie son
épouse de luy aut^{re}ntée au l'office
des p^{ro}cessus lesquels ont
volontairement reconnu la Confesse
avoir Cede, quille, transporté &
de l'aire arbitre de propriété de
maintenant à ce jour pour
garder de tout trouble & de p^{ro}cessus
quelconques à Jean
Marquie Maître tailleur de habit
au dit Bon Royal de la Marquise
Covey susdite au p^{ro}cessus & au l'office
pour les Leds Bois & ayant
Cause en faveur une p^{ro}cessus
fière appartenant au dit Cede

par une Courtoisie de mariage
Alexandre Le Royne sice de
Belleisle seigneur de d'yon
Roy et Saclie sire Courtois
sire arpent de d'yon dans laquelle
parle un grand esclair de d'yon, nommé
Le sire de d'yon mechant et courtois
dans le d'yon qui d'yon d'yon
Le sire de Montly d'yon d'yon
au d'yon qui d'yon d'yon le
Riviere de Gasparre, sire de d'yon
et la sire de Montly d'yon
La montagne dans l'acte de
sire de Belleisle de Madame
de Belleisle d'yon d'yon d'yon
d'yon d'yon de Belleisle d'yon d'yon
Belleisle de Belleisle d'yon Belleisle
Belleisle de Belleisle de Belleisle
par le sire de Montly sire
de Belleisle de Belleisle de Belleisle

Leigneur de la dite terre —
Bassin de la dite terre —
Leditte Dame ou autres filiales
du dit lieu au mois de Janvier
portant le dit. Cedit tout l'habitant
sauf le h. au del de cadouche —
Jusqu'à notification de vingt
jours de la date du Contrat
Pour la dite terre sous le d'hypos
par le d'royer saffine le d'royer
à l'ayant cause Come de c'est
à l'ayant cause au moyen de
Profiteul avec charges le Condition
et de l'ayant mentionné fait obligation
à l'hypos de l'ayant cause de l'ayant cause
à l'ayant cause obligation au moyen
de l'ayant cause de l'ayant cause
Les présentes fait par le
ou par le Roy de la dite terre
de notaire saffine. Le d'royer
le dixième mois mit le d'royer

Mr Jean Mitifla Capitaine
de vaisseau de France
des moulins guillie and port
Royal Leds Liden polleray a
Fait sa marque ayau delivie
nosseur Lene deudreyi et la
maniere ordinaire + marque de
des polleray Jeanne fauie wauply
Fait sa marque ayau delivie
nosseur Lene deudreyi et la maniere
ordinaire

Jean Naguiss
Liedomoulouz

J. Mitifla

Mitifla
1750
de may